

PROJET D'UNION MEDITERRANEENNE PROPOSE PAR SARKOZY

Le oui... mais de l'Algérie

Quelques semaines après la visite du président français, l'Algérie officielle vient de se positionner en faveur du projet d'union méditerranéenne, mais préfère temporiser pour voir quel en est le contenu avant de lever les quelques réserves émises.

Le chef de la diplomatie algérienne, qui s'exprimait hier sur les ondes de Radio Algérie internationale, a affirmé que «dans son principe, l'idée du président français est partagée par l'Algérie qui attend de voir quel en est le contenu, ce qui fera certainement l'objet de discussions à l'occasion de rencontres qui réuniront les deux parties».

Mourad Medelci a indiqué que ce projet répond à la nécessité d'améliorer la coopération entre les deux rives de la Méditerranée,

estimant que «l'union méditerranéenne est un projet en voie de développement et il nous appartient de lui donner un contenu positif».

Les choses ne peuvent changer du jour au lendemain. Il vaut mieux progresser avec pragmatisme».

Faisant un état des lieux sans concession des rapports Nord-Sud, le ministre des Affaires étrangères considère que les nombreux mécanismes mis en place pour favoriser la coopération n'ont pas

toujours fonctionné. «Le président français est conscient de la nécessité d'œuvrer pour la stabilité de la région, qu'il faut trouver une dynamique».

Sarkozy, qui est conscient de la nécessité de la région d'arriver à une dynamique, a consulté le président (algérien, ndlr) en premier lieu. Nous avons besoin de coopérer davantage».

Il y a aujourd'hui des mécanismes qui accompagnent la coopération, mais honnêtement, les processus qui existent, notamment celui de Barcelone, n'ont pas marché», a estimé Medelci qui considère qu'en matière notamment de lutte contre le terrorisme, l'Algérie est devenue un partenaire incontournable dans la région.

«Nous sommes très attentifs à toutes les solutions intelligentes pour lutter contre le terrorisme. Nous avons accumulé assez d'expérience et nous sommes devenus une référence en la matière».

Que nous soyons consultés par l'Europe ou les USA, c'est tout à fait normal puisque dans la sphère régionale, nous sommes un partenaire principal».

Et d'ajouter que de par sa position, l'Algérie est «à la fois attentive à ce qui se passe en Afrique, dans les pays arabes et en Europe. Nous sommes un carrefour reconnu comme tel» mais, déplore le ministre, «nos partenaires ne nous renvoient pas suffisamment l'ascenseur...»

N. I.

MAHFOUD ALI BEIBA, CHEF DE LA DELEGATION**SAHRAOUIE AUX NEGOCIATIONS DE MANHASSET :****«Le Front Polisario mettra fin aux pourparlers s'ils sortent du cadre de l'ONU»**

Le chef des négociateurs sahraouis a réitéré, hier, la volonté de son gouvernement de trouver une solution pacifique au conflit du Sahara occidental. Mahfoud Ali Beiba a toutefois indiqué que les négociations avec le Maroc seraient suspendues par le Front Polisario s'ils elles sortaient du cadre des Nations unies.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Nous sommes persuadés, depuis 1978, année des premiers contacts entre le Front Polisario et le gouvernement marocain, que la négociation est la forme la plus appropriée pour résoudre le conflit du Sahara occidental. Ce règlement doit se faire sur la base de la légalité internationale. Le Front Polisario mettra fin aux pourparlers s'ils sortent du cadre de l'ONU», a indiqué, hier, Mahfoud Ali Beiba, président de l'Assemblée sahraouie et chef de délégation aux négociations de Manhasset, lors d'une conférence de presse tenue en marge de la semaine culturelle d'El-Ayoune à Alger. Le message du haut responsable sahraoui est, bien entendu, adressé à la partie marocaine qui ne désespère

pas d'imposer son projet «d'autonomie au Sahara occidental». Projet considéré par le Front Polisario comme contraire à la légalité internationale. A ce titre, Ali Mahfoud Beiba a relevé de nombreuses «contradictions» dans l'approche marocaine lors du premier round de négociations. «Le Maroc dit s'opposer à la tenue d'un référendum, mais il annonce par la suite que le projet d'autonomie sera présenté par voie référendaire. Les Marocains insistent sur le fait que l'ensemble de la population sahraouie est avec eux mais, encore une fois, ils s'opposent fermement à l'organisation d'un référendum d'autodétermination», a-t-il souligné. Selon lui, la principale contradiction est à mettre sur le compte du roi Mohammed VI. «Durant les années 1990, nous avons eu à négocier avec le Maroc. A l'époque, le chef de la délégation marocaine n'était autre que Mohammed VI et il nous a clairement affirmé que la solution du conflit était entre les mains de son père. Aujourd'hui, la solution est entre ses mains, mais il n'a pas démontré sa volonté de régler cette question.» Interrogé sur les condi-

tions dans lesquelles s'est déroulé le premier round de négociations, Mahfoud Ali Beiba a expliqué qu'il ne pouvait entrer dans les détails, car il est soumis à une obligation de réserve imposée par l'institution onusienne. «Je peux toutefois vous dire que nous avons, durant 48 heures, partagé le même toit, la même table et la même nourriture, mais nous n'avons pas la même volonté de résoudre ce conflit», notera-t-il en insistant sur l'attitude provocatrice des membres de la délégation marocaine. «Je dois dire que nous avons eu un cas de conscience, car nous avons face à nous le ministre de l'Intérieur ainsi que son ministre délégué et le chef des services secrets. Ce sont ces mêmes personnes qui sont responsables des exactions que subissent au quotidien nos frères dans les territoires occupés et les universités marocaines.» Notons enfin que le prochain round de négociations entre le Front Polisario et le Maroc aura lieu à partir du 10 août prochain à Manhasset, dans la banlieue de New York.

T. H.

L'EX-DG DE L'OPGI DE BOUMERDES REJETTE LES ACCUSATIONS DANS LE PROCES SUR LE SEISME**La justice pourrait-elle évaluer le degré de l'erreur humaine dans ce dossier ?**

L'ex-directeur général de l'OPGI de Boumerdes, M. Henni Adda Kamel, qui a été cité dans ce procès pour ses responsabilités éventuelles relatives aux 6 sites de logements sociaux, notamment les 132 logements de Zemmourî, les 80 logements de la même localité, les 50 logements de Dellys, les 20 logements de Sidi-Daoud, 210 logements de Tidjelabine et les 102 logements de Corso a réfuté par le biais de son avocat, maître Rahmouni Hamoud, les accusations d'imprudences, de laxisme et de laisser-aller que lui avait adressées le parquet et qui lui a valu, au même titre que les 32 autres inculpés, une peine de 3 ans de prison ferme et 100 000 DA d'amende demandés par le procureur et ce, en vertu de l'article 288 du code pénal. De par sa fonction antérieure, il est l'un des accusés le plus en vue de ce procès et le plus chargé puisqu'il devrait répondre de ses responsabilités, si elles sont déterminées par le tribunal, au sujet des

destructions dans les sites précédemment cités. Visiblement très affecté par ce procès et de l'avis de tous, il s'était mal défendu. Pour rappel, il a été le premier accusé à être interrogé à l'ouverture de ce procès.

Son avocat a tenté, ce samedi, d'écarter les accusations qui pèsent sur lui. Le défenseur a fait étatage de la longue liste de responsabilités occupées par son client qui a été, rappelait-il, décoré par le président de la République.

«Il est jugé pour ses responsabilités dans ses destructions et non pour ses compétences», réplique le président Benabdellah. Maître Rahmouni précise d'emblée que l'OPGI est un instrument institutionnel dont dispose le gouvernement pour concrétiser sa politique sociale, notamment celle concernant le logement. Donc pour l'avocat, cet office n'est pas le maître de l'ouvrage des logements sociaux, «il n'est que le maître de l'ouvrage délégué représentant le ministère de

l'Habitat et de l'Urbanisme qui est le véritable maître de l'ouvrage lequel par le biais du wali distribue ces logements aux populations», dit-il en faisant par ailleurs lecture du décret exécutif qui a vu la création de cet office.

L'avocat a également cité les prérogatives attribuées par ce décret aux DG des OPGI : «L'OPGI n'a que le rôle de coordinateur avec le wali des programmes de logements décidés par le ministère.» Maître Rahmouni a insisté sur cette nuance entre maître de l'ouvrage et maître de l'ouvrage délégué parce que son client se trouve au box des accusés en sa qualité de maître de l'ouvrage des projets cités plus haut.

Pour la justice, le maître de l'ouvrage est, de par la loi, responsable civilement et pénalement des habitations qu'il livre aux citoyens. Du point de vue de la procédure dans la construction de logements sociaux, l'OPGI a la qualité de simple ordonnateur qui vise les fac-

tures pour le service fait mais c'est l'AADL qui paye les entrepreneurs. Par ailleurs, la répartition des quotas est décidée par le ministère pour les wilayas puis chaque wilaya répartit pour ses communes. Les marchés des différentes étapes de réalisation obéissent à la procédure du code des marchés publics. Ils sont par conséquent attribués par une commission de wilaya et si les programmes communaux sont importants, le ministère de l'Habitat sélectionne lui-même les entreprises de réalisation. Idem pour les choix des terrains. A ce propos, le défenseur de M. Henni a insisté sur le propriétaire des terrains.

«C'est la wilaya qui en est propriétaire», dit-il avec force. Effectivement, une commission intersectorielle de wilaya fait les choix des terrains d'assiette pour l'implantation de logements sociaux dès que le besoin est exprimé. L'avocat balaie du revers de la main l'accusation du procureur concernant la sélection des intervenants

CLOTURE DE LA SESSION DE PRINTEMPS DU PARLEMENT**Ziari se "distingue" de Bensalah**

Le Parlement a clôturé officiellement, hier lundi, dans l'après-midi, sa session de printemps, à l'issue des cérémonies organisées à cet effet, l'une au Conseil de la nation, l'autre à l'APN.

Un fait est remarquable : pour une fois, les discours respectifs des présidents du Sénat et de son homologue de l'Assemblée ne se ressemblent pas tout à fait !

Ainsi, si le «chevronné» Bensalah, deuxième personnage de l'Etat d'obédience RND, insistait sur le soutien à Bouteflika et à sa démarche, cela n'a pas été le cas du tout nouveau président de l'APN, d'obédience FLN pourtant, Abdelaziz Ziari.

Dans le discours de ce dernier, Bouteflika n'a été cité... qu'une seule fois !

Autre différence notable, entre les deux interventions, il est à relever que si Bensalah adopte le même ton de fermeté que celui avec lequel a surpris Bouteflika le 5 juillet dernier à propos de «la lutte implacable contre le terrorisme», Ziari, lui, n'a évoqué la question que furtivement. Il s'attardera, toutefois, sur «la détermination dans la lutte contre la corruption». Il est vrai, en tout cas, que l'actuel président de l'APN a ouvert une enquête sur la question financière de son prédécesseur.

Kamel Amarni

Abachi L.